

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 mars 2013**

Décision n° **B-2013-3979**

commune (s) : Vénissieux

objet : Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées à l'angle des rues Aristide Bruant et Jean Cagne ainsi qu'à l'angle de la rue des Martyrs de la Résistance et de l'avenue du 8 mai 1945 et appartenant à la Commune de Vénissieux

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 mars 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 12 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Mme Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 mars 2013**Décision n° B-2013-3979**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées à l'angle des rues Aristide Bruant et Jean Cagne ainsi qu'à l'angle de la rue des Martyrs de la Résistance et de l'avenue du 8 mai 1945 et appartenant à la Commune de Vénissieux**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 février 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du programme de l'habitat et de la politique de la ville, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir 2 parcelles de terrain nu d'une superficie totale 2 453 mètres carrés, l'une cadastrée sous le numéro 2828 de la section E d'une superficie de 2 170 mètres carrés, située à l'angle des rues Aristide Bruant et Jean Cagne, et l'autre cadastrée sous le numéro 2542 de la section E, d'une superficie de 283 mètres carrés, située à l'angle de la rue des Martyrs de la Résistance et de l'avenue du 8 mai 1945, appartenant à la Commune de Vénissieux, nécessaires d'une part à la création et à l'aménagement d'abord d'équipement public (école de musique) et d'autre part à l'élargissement de voirie au droit du bâtiment Bioforce.

Ces 2 parcelles devront être intégrées dans le domaine public de voirie communautaire.

Au terme du compromis, l'acquisition de ces 2 parcelles interviendrait à titre purement gratuit, terrain libre de toute occupation ou location ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu, d'une superficie totale de 2 453 mètres carrés, l'une cadastrée E 2828 d'une superficie de 2 170 mètres carrés, située à l'angle des rues Aristide Bruant et Jean Cagne, et l'autre cadastrée E 2542, d'une superficie de 283 mètres carrés située à l'angle de la rue des Martyrs de la Résistance et de l'avenue du 8 mai 1945, appartenant à la Commune de Vénissieux, nécessaires d'une part à la création et à l'aménagement d'abord d'équipement public (école de musique) et d'autre part à l'élargissement de voirie au droit du bâtiment Bioforce.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P17O0961, le 10 septembre 2007 pour la somme de 478 400 €.

4° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants pour les 2 parcelles, en dépenses : compte 2112 - fonction 824 - et en recettes : compte 1328 - fonction 824 - exercice 2013.

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - compte 2112 - fonction 824, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 mars 2013.